



Facture travaux au locataire ou propriétaire ?

Par **Julien**, le **12/02/2012** à **10:10**

Bonjour,
Ma fille est locataire. La porte d'entrée de son appartement fermait mal, mais ce fait n'a pas été inscrit sur l'état des lieux. Un ouvrier est venu, a constaté, en démontant la porte, que le joint en caoutchouc de la porte était défectueux, et a donc demandé le remplacement de ce dernier. La régie réclame le paiement de ces travaux à ma fille.
Qu'en est-il exactement ?
Doit-elle payer ces travaux, ou ces travaux incombent au propriétaire, voire à la régie ?
En vous remerciant, je vous souhaite bon dimanche à tous.

Par **Marion2**, le **12/02/2012** à **12:27**

Bonjour,
Dans la mesure où dans l'état des lieux rien n'indiquait que cette porte fermait mal, le règlement de la réparation incombe à votre fille.
Cordialement.